

L. HONNORÉ, *Politiques communales d'hygiène publique et gestion de l'eau au XIXe siècle. Le cas de la ville de Mons (1830-1914)*, Université Catholique de Louvain. Faculté de Philosophie et Lettres, 2000-2001, Thèse de doctorat en histoire, promoteur: Paul Servais

L'étude des réseaux techniques constitue l'une des principales orientations de l'histoire urbaine. À côté des réseaux de transport, de communication ou d'énergie, les réseaux hydrauliques d'assainissement (la conduite d'eau et la canalisation d'égout) assurent l'adduction des eaux pures et l'évacuation des eaux usées au sein du système urbain. Si le souci d'améliorer la circulation et d'embellir la ville a favorisé la mise en place de ces réseaux, leur essor au XIXe siècle résulte principalement de préoccupations nouvelles pour l'hygiène publique.

Un mouvement de grande ampleur en faveur de l'hygiène naît en Europe occidentale dans le deuxième tiers du XIXe siècle à partir du constat, par une élite bourgeoise éclairée, de la dégradation de l'environnement et de l'état de santé des populations ouvrières soumises aux phénomènes de l'industrialisation et de l'urbanisation. Pour les hygiénistes, les réseaux d'assainissement apparaissent comme des instruments essentiels d'amélioration de la santé publique. Ils reposent sur la circulation incessante de l'eau, qui se trouve ainsi au cœur de l'évolution des conceptions en matière d'hygiène publique. Progressivement maîtrisée par les savoirs scientifiques et techniques, l'eau constitue une dimension primordiale du processus d'assainissement des agglomérations habitées.

La législation française de la période révolutionnaire, appliquée dans les départements réunis à partir de 1795, avait placé le maintien de l'hygiène publique parmi les attributions de police des administrations municipales. La loi communale belge de 1836 confirma cette attribution, de sorte que, pendant tout le XIXe siècle, l'hygiène publique est restée en Belgique une prérogative communale. La commune apparaît donc comme le cadre d'analyse privilégié de toute recherche portant sur l'action sanitaire publique en Belgique au XIXe siècle.

Dans la mosaïque des formes urbaines du XIXe siècle, la ville de Mons apparaît comme le type de la cité ancienne traditionnelle, qui eut à subir jusqu'en 1861 les contraintes liées à la présence de fortifications et dont les structures restaient encore très marquées par l'héritage médiéval, qu'il s'agisse

du tracé des rues ou du cadre bâti. En faisant obstacle au développement des échanges et à l'extension spatiale de l'agglomération, les fortifications bloquèrent son développement démographique et économique. Ville de taille moyenne, Mons ne connut qu'une faible croissance: d'après les recensements de population, elle passe d'environ 20.000 habitants au début du XIXe siècle à moins de 29.000 à la veille de la première guerre mondiale. Le chef-lieu du Hainaut est en effet resté au XIXe siècle une ville de services: centre commercial, financier, administratif, judiciaire, centre d'enseignement, ville de garnison. Aucune des grandes industries caractéristiques de la révolution industrielle ne s'y est établie, même après le démantèlement des fortifications, intervenu trop tard.

Dans le cadre ainsi tracé, il s'est agi de se demander quelle a été l'attitude des autorités communales montoises par rapport au problème de l'eau. On a cherché à identifier les mobiles de l'action communale, les formes qu'elle a revêtues au cours du temps, les évolutions qu'elle a connues et les obstacles auxquels elle s'est heurtée.

Ce sont les archives communales de la ville de Mons, déposées aux Archives de l'État à Mons, qui ont constitué la source principale de cette étude. En outre, le service des eaux de la ville de Mons a conservé jusqu'à nos jours dans ses bureaux un important fonds d'archives concernant le réseau communal de distribution d'eau depuis ses origines en 1870. Par ailleurs, l'actuel service des travaux publics de la ville de Mons possède encore quelques dossiers relatifs au XIXe siècle. L'information a été complétée par le recours aux documents imprimés par l'administration communale de Mons et aux nombreuses brochures publiées par des individus ou des groupes indépendants de l'administration communale. Les réactions de la presse montoise ont également été envisagées. Par contre, les archives de l'administration provinciale du Hainaut et des institutions centrales compétentes sont pour la plupart soit lacunaires, soit perdues, soit inaccessibles, à l'exception de l'un ou l'autre fonds isolé. À cet égard, on doit donc souvent se contenter de sources imprimées.

La première partie de cette thèse aborde le cadre idéologique et institutionnel. Elle envisage la nature du mouvement hygiéniste au XIXe siècle dans un contexte européen, les arguments qu'il a développés et ses relations avec l'évolution des idées scientifiques et médicales. Sont aussi abordées les compétences des autorités investies d'un pouvoir réglementaire et exécutif en matière sanitaire, dans l'espace belge au XIXe siècle, aux différents niveaux de la hiérarchie administrative. En outre, l'étude des questions d'hygiène publique et de technologie sanitaire nécessitait des connaissances scientifiques et techniques que les autorités administratives ne

pouvaient maîtriser seules. C'est pourquoi le rôle et les missions des institutions sanitaires consultatives sont également développés.

La deuxième partie traite du cadre géographique dans lequel s'insère cette étude. Après une présentation d'ensemble de la ville de Mons au XIXe siècle, elle aborde l'organisation des services techniques et des institutions consultatives dont le pouvoir communal s'est doté pour l'assister dans la gestion des problèmes d'hygiène publique.

La troisième partie porte sur l'"ancien régime" de l'eau, c'est-à-dire les modes traditionnels de gestion de l'eau. L'étude de la gestion publique de l'eau à Mons au XIXe siècle conduit à envisager trois axes de réflexion: d'abord l'usage et l'entretien de la rivière la Trouille qui traversait la ville, ensuite les modalités d'évacuation des eaux usées et enfin les pratiques d'approvisionnement en eau potable.

Enfin, la quatrième partie établit comment, dans ses trois composantes, cet ancien régime des eaux a été bouleversé à Mons à partir des années 1860, en tenant compte des acquis scientifiques et technologiques et des conceptions nouvelles en matière d'assainissement.

La gestion de l'eau par les autorités communales de Mons évolue nettement entre 1830 et 1914. D'abord pragmatique et ponctuelle, elle change d'orientation dans les années 1860, à la faveur du démantèlement des fortifications. C'est à ce moment que s'opère une refonte complète du système hydraulique urbain. Une politique rationnelle se met alors en place. En un quart de siècle, de 1860 à 1885, des solutions sont successivement apportées aux divers problèmes de nature hydrique qui se posaient à Mons. Ces transformations et leurs prolongements ultérieurs font de Mons en 1914 une des villes belges les mieux équipées au plan hydraulique. Elles s'intègrent dans le mouvement d'expansion des réseaux techniques urbains, qui caractérise l'action publique sur de nombreuses villes d'Europe occidentale dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Pourtant, vers le milieu du XIXe siècle, Mons se trouve dans une situation sanitaire peu brillante. La ville doit faire face à une accumulation de difficultés qui concernent notamment la gestion de l'eau. Ces difficultés, caractéristiques des anciennes cités fortifiées, sont spécialement mises en évidence au moment des épidémies de choléra qui frappent la cité à quatre reprises en 34 ans, de 1832 à 1866, et dont les victimes se localisent principalement dans les quartiers défavorisés.

La première préoccupation concerne l'insalubrité de la rivière la Trouille qui traverse à ciel ouvert la partie sud de l'*intra-muros*. Soumise à de fréquentes inondations dans la première moitié du XIXe siècle, elle devient à partir de 1850 un facteur d'insalubrité, en raison de l'accroissement des prises d'eau

opérées en amont de la ville par l'administration des Ponts et Chaussées pour l'alimentation du canal de Mons à Condé. Le débit insuffisant ne permet plus d'évacuer les eaux usées et les immondices diverses qui y sont déversées, de sorte que la rivière dégage des odeurs nauséabondes, principalement en été. Le problème est aussi économique puisque la Trouille fournit l'énergie ou la matière première à deux moulins à eau et à plusieurs petites entreprises installées le long de ses rives à l'intérieur de l'enceinte.

La deuxième difficulté se rapporte à l'évacuation des eaux usées. Le système en vigueur à Mons combine l'écoulement à ciel ouvert dans les faux puits ou dans les rigoles des rues fréquemment obstruées ou détériorées, le déversement dans de rares égouts souterrains publics et privés souvent mal construits et la nauséabonde opération de la vidange des fosses d'aisances, dont toutes les habitations doivent en principe être pourvues en vertu d'un règlement communal de 1823. La rivière et les fossés des fortifications sont les deux émissaires naturels pour les eaux usées ménagères et résultant d'activités artisanales.

Enfin, le troisième problème touche à l'approvisionnement en eau potable. On connaît peu de chose des puits privés, si ce n'est que la qualité de leur eau laisse fréquemment à désirer. Les quelque soixante puits publics inégalement répartis sur le territoire de l'*intra-muros* sont souvent incapables de fournir de l'eau en quantité suffisante, surtout lors des périodes de sécheresse: les mécanismes défectueux des pompes et les difficultés d'accès aux nappes aquifères profondes expliquent ces pénuries récurrentes. Bien que recouverts et enfermés dans des corps de pompes en pierre puis en fonte, les puits publics sont eux aussi pollués par des eaux sales pénétrant à travers des soubassements mal rejointoyés ou des maçonneries insuffisamment étanches, ou contaminant directement la nappe aquifère.

Dans le contexte d'interventionnisme sanitaire suscité par le mouvement hygiéniste, les autorités montoises surent faire preuve d'initiatives, et pas seulement à l'approche ou au lendemain des épidémies de choléra. Elles veillèrent notamment à se doter de services techniques compétents. La direction et la surveillance des travaux publics communaux incombaient au bureau des travaux publics, également chargé de contrôler les travaux exécutés aux constructions privées. L'application des règlements communaux de police sanitaire revenait à la police communale, qui devait aussi coordonner les services sanitaires et signaler à l'administration communale tous les faits susceptibles de justifier l'intervention de cette dernière. Sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur Charles Rogier, le conseil communal établit en décembre 1848 un comité local de salubrité publique. Ce comité, composé de spécialistes des questions sanitaires, constitua un précieux agent d'information

pour le pouvoir communal. Dans ses rapports d'enquête, il attira utilement l'attention de ce dernier sur les facteurs d'insalubrité présents en ville. Organe purement consultatif, il subsista jusqu'en 1881 mais connut parfois de longues périodes d'inactivité, lorsque l'autorité locale ne jugeait pas utile de faire appel à lui.

En 1852, les autorités communales prirent en charge le curage de la rivière dans l'*intra-muros*, afin de remédier à la piètre exécution des dispositions réglementaires par les riverains et de limiter ainsi le risque d'inondations. Elles eurent également le souci d'entretenir l'état de la voirie pour faciliter l'écoulement des eaux et de développer la construction d'égouts souterrains. Elles firent ainsi construire à partir de 1841 une série de canalisations qui améliorèrent partiellement la situation. Mais ces canalisations furent loin de s'étendre à l'ensemble des rues de la ville. En outre, rien n'obligeait les propriétaires à y raccorder leurs immeubles. Enfin, les puits publics étaient régulièrement entretenus et firent même l'objet d'une réfection générale entre 1838 et 1847.

Toutefois, jusqu'en 1860, ces initiatives restèrent isolées et partielles. On ne décèle aucune vision globale permettant d'apporter une solution décisive aux facteurs d'insalubrité et d'envisager une réforme du système hydraulique. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette constatation. D'abord, le contexte du libéralisme triomphant n'était pas propice à un interventionnisme public de grande ampleur sur l'environnement urbain. Ensuite, l'action des autorités locales fut longtemps entravée par le manque de moyens financiers qui empêchait la mise en œuvre de travaux de grande ampleur et par l'inertie des propriétaires privés, peu enclins à exécuter les travaux d'assainissement requis. Enfin, la présence des fortifications bloquait toute solution d'ensemble, puisqu'elles influençaient à la fois le régime de la rivière et le système d'évacuation des eaux usées. Or, leur éventuel démantèlement ne dépendait pas de l'administration communale. Les problèmes sanitaires structurels n'étaient donc pas réellement réglés et les mêmes difficultés se représentaient régulièrement.

Le démantèlement de l'enceinte fortifiée de Mons, rendu exécutoire par la loi du 8 mai 1861, fait figure de tournant. L'administration communale va en effet saisir l'occasion offerte par l'ouverture de ce vaste chantier pour entreprendre de grandes transformations du paysage urbain. Le financement de cette politique fut assuré par des emprunts contractés auprès du Crédit communal, créé en 1860 afin d'accorder aux communes des prêts à des conditions avantageuses. Le remboursement des sommes empruntées nécessita à plusieurs reprises des augmentations de la fiscalité communale.

Le régime hydraulique urbain fit l'objet d'une attention particulièrement soutenue. Ainsi, en 1872, le cours d'eau insalubre qui traversait la cité fut détourné et son lit converti en voies de communications surmontant un égout collecteur.

Parallèlement, Mons se dotait d'équipements hydrauliques modernes, en se montrant relativement précoce au regard de la chronologie des principales villes belges au XIXe siècle. À la fin de la période étudiée, le réseau montois de distribution d'eau, inauguré en 1871, est proportionnellement l'un des plus importants de Belgique en termes de population desservie et de volume distribué, par rapport à l'étendue de la ville et au nombre d'habitants. D'après les chiffres officiels, qu'il faut toutefois manier avec prudence, environ 70% des logements montois seraient directement raccordés en 1910. Le niveau relativement peu élevé des redevances, en particulier pour les habitations ouvrières, le maintien constant du système des abonnements à débit libre et la superficie limitée de la partie agglomérée de la ville expliquent ce succès. L'excellente qualité de l'eau distribuée y est également pour beaucoup: révélée par les analyses chimiques dès les origines du réseau, elle fut confirmée par les analyses bactériologiques menées à partir des années 1890.

Mons figure également en 1914 parmi les villes les plus avancées dans le domaine de l'évacuation des eaux usées. Son réseau d'égouts souterrains, généralisé à partir de 1875, s'est largement répandu dans presque toutes les rues de l'ancien *intra-muros* et les propriétaires furent tenus de s'y raccorder dès ce moment. Il semble que Mons a été l'une des premières villes belges à imposer le raccordement à l'égout indépendamment de l'octroi des autorisations de bâtir. La plupart des canalisations avaient leur débouché dans l'égout collecteur construit dans l'ancien lit de la rivière détournée. Ce collecteur se déversait dans la Trouille sans épuration préalable, mais désormais en aval de la ville.

Pour concevoir et mettre en œuvre ces grandes transformations, l'administration communale fit appel à des ingénieurs extérieurs et renforça son service des travaux publics. Ce dernier resta compétent pour tous les aspects techniques de l'hygiène publique. À partir de 1873, une section y fut spécialement chargée de l'exploitation en régie du nouveau service de distribution d'eau. Après 1880, alors que la réorganisation du système hydraulique était achevée pour l'essentiel, l'administration communale consolida également son action en matière de gestion quotidienne des questions d'hygiène publique. En 1881, conformément aux instructions gouvernementales, elle se dota d'une commission médicale locale qui remplaça le comité local de salubrité publique. Cette commission se montra très active dans ses premières années d'existence, mais son rôle demeura purement

consultatif. Quelques années plus tard, l'administration communale désigna des fonctionnaires spécialement compétents en matière sanitaire. En 1887, elle fusionna les divers règlements de police sanitaire dans un règlement coordonné sur la propreté et la salubrité de la voirie et des habitations. Surtout, elle créa en 1892 un service de salubrité publique au sein de la police communale. Ce service, inspiré du modèle du bureau d'hygiène qui fonctionnait à Bruxelles depuis 1874, centralisa toutes les compétences en matière de police sanitaire: lutte contre les maladies contagieuses (prophylaxie, collecte des déclarations, désinfection des immeubles contaminés), surveillance de la salubrité de la voirie, des habitations, des établissements industriels insalubres, de la qualité de l'eau potable et des denrées alimentaires.

Les constats positifs énoncés ci-dessus doivent toutefois être nuancés. D'abord, si Mons a pu se transformer aussi rapidement, c'est parce que la ville bénéficiait d'atouts non négligeables qui pouvaient rendre plus facile l'exécution de grands travaux d'assainissement. Il s'agissait d'un milieu urbain traditionnel dont les structures furent peu influencées par les évolutions que subirent tant de villes européennes au XIXe siècle. La superficie restreinte de l'agglomération, la faiblesse de la croissance démographique, l'absence d'industrialisation réduisaient l'ampleur des problèmes à résoudre et rendaient moins coûteuses les solutions à y apporter. De plus, la situation topographique de Mons constitua également un avantage. La ville étant construite sur une colline, beaucoup de rues y présentaient une forte pente. Les égouts purent donc y être établis dans de bonnes conditions et il fut aisé de trouver un point culminant pour y installer le réservoir de la distribution d'eau.

Ensuite, l'attention des responsables communaux successifs s'est pendant longtemps portée principalement sur l'embellissement des rues les plus fréquentées du centre de la ville, négligeant l'équipement des quartiers défavorisés et surtout des faubourgs. Cette observation vaut aussi bien pour le réseau de distribution d'eau que pour le réseau d'égouts.

Enfin, l'administration communale de Mons a toujours respecté scrupuleusement la propriété privée. Elle se conforma à l'attitude de prudence qui caractérise les autorités communales en cette matière au XIXe siècle. Face à l'inertie des propriétaires, le manque d'espace disponible dans l'*intra-muros* et l'absence de logements ouvriers sains en nombre suffisant n'incitaient pas l'administration communale à la sévérité. Dans les quartiers défavorisés, les puits privés continuèrent donc à approvisionner les habitants et des foyers de fièvre typhoïde y furent constatés jusqu'à la fin du siècle. L'obligation formelle pour chaque propriétaire de prendre un abonnement au réseau de distribution d'eau ne fut jamais envisagée.

Le respect de la propriété privée paraît également être l'un des principaux motifs qui ont conduit l'administration communale à ne pas opter pour le tout-à-l'égout: il s'agissait de ne pas imposer de dépense supplémentaire aux propriétaires, déjà soumis à l'obligation de raccordement.

Par ailleurs, le poids des intérêts privés empêcha longtemps l'administration communale d'assainir en profondeur les voies privées et les habitations des quartiers ouvriers, dont l'insalubrité est sans cesse dénoncée par les enquêtes sanitaires jusqu'à la fin du XIXe siècle. Même après les grands travaux des années 1860-1885, la situation de ces quartiers resta déplorable, notamment au plan de leur équipement hydraulique. En effet comme il s'agissait le plus souvent de chemins privés situés en retrait de la voie publique, l'administration communale ne pouvait pas y établir de sa propre initiative des canalisations d'eau ou d'égouts. C'est à partir des années 1880 que les autorités communales entreprirent l'assainissement progressif de ces quartiers. Cependant, en 1914, toutes les zones insalubres n'avaient pas encore disparu.

La logique de l'assainissement n'a donc pas toujours été poussée jusqu'au bout. Les autorités communales montoises ont fréquemment dû composer avec le nécessaire équilibre des finances communales et avec leur souci de respecter la propriété privée.

Ces observations ne remettent cependant pas en cause l'appréciation positive qui se dégage de cette étude. Composée de bourgeois imprégnés de l'idéal de progrès du libéralisme, animée par quelques personnalités déterminées et assistée de services techniques compétents, l'administration communale montoise des années 1860-1885 a su pleinement tirer parti des avantages de la ville et des circonstances du moment. Elle n'a pas craint d'entreprendre de vastes chantiers qui ont bouleversé le visage de la cité. Malgré les limites signalées plus haut, la gestion de la politique de l'eau fut active et dynamique. Les autorités communales, nullement rebutées par les importantes difficultés juridiques, techniques et financières qui se présentaient, se sont résolument engagées dans la voie de l'assainissement dès le moment où elles en ont compris l'utilité pour le bien de la ville et de ses habitants.

Un objectif clairement défini a constamment guidé les autorités communales dès le démantèlement des fortifications. Il s'agissait de faire de Mons un modèle de développement économique, de dynamisme démographique et de bien-être social. Pour y parvenir, il fallait d'abord transformer la vieille cité en une ville moderne, accueillante et ouverte sur l'extérieur. La réorganisation des réseaux hydrauliques constitua l'un des instruments privilégiés par le pouvoir communal pour atteindre cet objectif. L'inspiration des principes de l'urbanisme haussmannien est incontestable et les grands travaux projetés dans cette

perspective à Bruxelles au même moment ont certainement exercé un effet d'émulation.

La stratégie d'assainissement s'est mise en place progressivement, sans réelle planification. On ne peut parler d'un véritable programme de transformations du système hydraulique urbain à Mons: les améliorations s'enchaînent, découlent logiquement les unes des autres, sans que l'on ait pensé au départ à les faire se succéder. L'équilibre du système hydraulique s'est trouvé déstabilisé par les impératifs économiques de la navigation sur le canal de Mons à Condé et par le démantèlement des fortifications. Ces circonstances imposèrent le détournement de la Trouille, qui rendit lui-même possible le fonctionnement de la roue hydraulique de la distribution d'eau. L'égout collecteur posé dans l'ancien lit de la rivière et l'eau disponible en grande quantité constituèrent deux conditions nécessaires à l'établissement d'un circuit complet d'égouts souterrains. L'administration communale saisit l'occasion fournie par le repavage des rues de la ville pour établir ce réseau.

En outre, comme cela fut souvent le cas ailleurs, les principes haussmanniens furent appliqués de façon limitée: la refonte du système hydraulique ne s'assortit pas à Mons d'une réorganisation complète de la morphologie urbaine dans l'ancien *intra-muros*. En raison du coût potentiel des procédures d'expropriation par zones, l'administration communale montoise privilégia l'assainissement progressif à la transformation brutale.

Outre la volonté de changement qui animait les édiles montois, la maîtrise de l'eau a également été rendue possible par des facteurs externes. Elle fut d'abord conditionnée par les connaissances scientifiques et médicales qui ont influencé les conceptions en matière d'hygiène publique et par la mise au point de techniques qui permirent d'appliquer ces connaissances. Les unes et les autres bénéficièrent de la propagande du mouvement hygiéniste et reçurent la caution du pouvoir central. L'influence de la théorie des miasmes est fréquemment perceptible. Elle confirme que cette doctrine erronée, qui sera balayée par les découvertes scientifiques de la fin du XIXe siècle, a pu influencer positivement la réflexion et l'action sanitaires.

Le rôle des innovations techniques a été déterminant dans l'émergence des réseaux urbains. Cela se vérifie à Mons, où les autorités communales ont cherché à tirer parti des possibilités nouvelles. Si la distribution d'eau utilise à l'origine principalement l'énergie hydraulique pour élever l'eau jusqu'aux réservoirs, la machine à vapeur, qui figure déjà dans le projet primitif, se révéla beaucoup plus fiable et devint rapidement indispensable au fonctionnement des installations. Les progrès des techniques de constructions des égouts furent d'application à Mons dans les canalisations construites dès le

milieu du XIXe siècle. Elles furent généralisées au moment de l'établissement du circuit complet à partir de 1875.

L'exemple de Mons confirme qu'une autorité locale dynamique et capable d'initiative peut déployer un potentiel et des compétences importantes pour promouvoir des améliorations sanitaires, sans attendre que sa conduite lui soit dictée par le pouvoir central. À la veille de la première guerre mondiale, même si l'expansion économique et démographique espérée ne s'est pas produite, la modernisation de la gestion de l'eau est plus avancée à Mons que dans de nombreuses autres villes belges. Elle a incontestablement contribué au bilan sanitaire positif dont peut se prévaloir l'administration communale de Mons. En témoignent notamment la nette diminution des cas de fièvre typhoïde relevés au sein de la population montoise et l'absence totale de cas de choléra lors de la dernière épidémie importante qui atteignit en 1892 la Belgique et notamment plusieurs communes du Borinage voisines de Mons.

Laurent Honoré

V. DEVILLEZ, *L'État et les Artistes. Entre révolution et réaction, les politiques culturelles de la Belgique (1918-1944)*, Université libre de Bruxelles, 2001, Thèse d'histoire, promoteur: José Gotovitch

Depuis le début des années quatre-vingt, le champ éditorial français a connu la publication de travaux qui ont retracé les grandes lignes des politiques culturelles de la III^e République (Pierre Vaisse), du Front populaire (Pascal Ory) et de la France de Vichy (Laurence Bertrand-Dorléac). Évoquant des systèmes de gestion et des paradigmes *a priori* divergents, voire même contradictoires, ces trois approches se font sans cesse référence par un jeu de miroir certes déformant, mais aussi troublant. Ainsi, les fondements de la III^e République sont pris comme contre-pied non seulement par la France de Vichy mais aussi par le Front populaire. De même, à la lecture des thèses de Pascal Ory et de Laurence Bertrand-Dorléac, il apparaît que la césure entre deux modèles apparemment antithétiques de la culture est parfois fort mince.

En Belgique, il existe très peu de travaux sur les politiques artistiques contemporaines. Cette lacune s'explique par la disparition de nombreuses archives, la conviction de l'inexistence d'une volonté culturelle – diffuse et